

Module : Introduction au Droit De L'Entreprise			Code
Cible : CPI-1			1P-S2-P4
Période	Semestre 2	Volume horaire	21
		ECTS	2

Responsable	BEN KERRIT Dhekra	email	kerritdhekra@gmail.com
Equipe pédagogique	BEN KERRIT Dhekra		

1. Objectifs de Module (Savoirs, aptitudes et compétences)

Ce module porte sur l'acquisition des savoirs et savoir-faire fondamentaux dans le domaine du droit de l'entreprise.

Acquis d'apprentissage :

A la fin de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Maîtriser (C9.1)

Compétences	
C9.1 :	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir une compétence axée sur les différents aspects du Droit Privé et surtout de la vie de l'entreprise, et de se familiariser avec les techniques contractuelles ; - Maitriser les bases du contexte juridique des activités commerciales voire même économiques ; - Acquérir une bonne connaissance des pratiques les plus fondamentales permettant les initiatives économiques ; - Appréhender les enjeux du droit de l'entreprise oscillant entre la sécurité juridique et la liberté d'entreprendre ; - Mettre le point sur les différents statuts juridiques de l'entreprise ainsi que ses principaux défis, une première étape qui va permettre à l'étudiant par la suite d'avoir une bonne base et une meilleure perception du droit approfondi des entreprises.

2. Pré-requis (autres UE et compétences indispensables pour suivre l'UE concernée)

- Droit Général

3. Répartition d'Horaire de Module

<i>Intitulé de l'élément d'enseignement</i>	<i>Total</i>	<i>Cours</i>	<i>TD</i>	<i>Atelier</i>	<i>PR</i>
Module : Introduction Au Droit de l'Entreprise	21	17	04	0	0

4. Méthodes pédagogiques et moyens spécifiques au Module

(pédagogie d'enseignement, ouvrages de références, outils matériels et logiciels)

- **Méthodologie de travail :** projection des diapositives du cours, Travaux dirigés, Travail collaboratif.
- **Outils et matériel pédagogiques :** Vidéoprojecteur
- **Textes Juridiques (Codes et Lois) :**
 - Loi n° 2018-52 du 29 octobre 2018, relative au Registre national des entreprises ;La loi 36-16 du 29 Avril 2016 relative aux procédures collectives
 - Loi n° 2000-93 du 3 novembre 2000, portant promulgation du code des sociétés commerciales
 - Loi n° 59-129 du 5 octobre 1959, portant promulgation du code de Commerce ;
 - Loi n° 59-130 du 5 octobre 1959 portant promulgation du code de procédure civile et commerciale.
 - Décret du 9 juillet 1913 portant promulgation du code pénal Tunisien
 - Décret du 15 décembre 1906 portant promulgation du code Tunisien des obligations et des contrats ;

. Bibliographie :

Titre	Auteur(s)	Edition
Droit des entreprises en difficulté	ALARY- (H.)	9 ^{ème} éd.- Paris: L.G.D.J., Lextenso, 2014.
Droit de l'entreprise : Notions essentielles d'introduction au droit, droit des affaires, droit des obligations et droit du travail.	BAYO (E.)	Edition Larcier, 2013.
Cours Droit Commercial I : Actes de Commerce, Commerçants et Fonds de Commerce (Conférence)	BEN AMMOU (N.)	FDSPT, 2006-2007
Cours Droit des sociétés commerciales (Conférences)	BEN AMMOU (N.)	FDSPT, 2006-2007
L'entreprise et le Droit du Travail	BEN SALEM (F.)	La Revue Du Droit INFOS JURIDIQUES, 2012
Théorie Générale de Droit	CHARFEDDINE (M.K)	Centre de Publication Universitaire, Tunis, 2002
Introduction au droit de l'entreprise	COUTSOUMARIS (T)	Revue Fiduciaire, 15 Août 2002
Droit commercial : Introduction générale, l'entreprise commerciale	DIDIER (P.) & (PH.)	Éditeur :Economica, 2005.
Le concept d'entreprise en droit du travail	DUCHANGE, (G)	LexisNexis, Paris:, 2014.
Les sociétés commerciales	GERMAIN (M)	21 ^{ème} éd.Paris: LGDJ. Lextenso, 2014
Droit des entreprises en difficultés	KOLSI,(S)	La Maghrébine pour l'Impression et la Publication, Tunis, 2014.

Droit du Travail, besoins de l'entreprise et politique de l'emploi (DEA)	KOTRANE (H.)	FDSPT, Tunis, 1991.
Droit de l'entreprise	LACASSE (N.)	6e éd., Sillery, Éditions Narval, 2006
Droit des sociétés	LE CANNU (P.)	6 ^{ème} éd.- Paris: L.G.D.J. Lextenso, 2015
Droit Du Travail et Sécurité Sociales	LEFEBVRE (F.)	Mémento Pratique, éd. Francis LEFEBVRE, Paris, 2001
Droit commercial, sociétés commerciales	MERLE. (P)	17 ^{ème} éd.- Paris: Dalloz, 2014
Le droit de l'entreprise en Tunisie	Thomas (J)	Revue Internationale de droit comparé, Année 1973

5. Contenu (Descriptifs et plans des cours / Déroulement / Détail de l'évaluation de l'activité pratique)	Durée allouée	
Module : Introduction au Droit de l'Entreprise		
Séance 1 : <i>Chapitre Introductif : Notion du Droit de l'Entreprise & ses sources</i>	Cours	2H30
<ul style="list-style-type: none"> • La Notion de l'Entreprise <ul style="list-style-type: none"> - Une Notion mouvante - Une Notion économique et Sociale - Une Notion englobante - Distinction étymologique et fonctionnelle entre entreprise et société : étant deux notions voisines bien distinctes. • Les Sources du Droit de l'entreprise <ul style="list-style-type: none"> - Les sources principales - Les sources complémentaires 	TD	30mn
Séance 2 : <i>Chapitre 2 : Les principes généraux du Droit de l'entreprise</i>	Cours	2H
<ul style="list-style-type: none"> • Le principe de la liberté d'entreprendre • Les dérogations au principe de la liberté d'entreprendre 	TD	1H
Séance 3 : <i>Chapitre 3 : L'organisation juridique de l'entreprise au regard du droit commercial/économique</i>	Cours	3H
<ul style="list-style-type: none"> • Le commerçant • Les actes de commerce • Le fonds de commerce 		

Séance 4 : <i>Chapitre 4 : Les différents statuts juridiques possibles pour les Entreprises</i>		Cours TD	2H 1H
<ul style="list-style-type: none"> • L'entreprise individuelle (E.I) et l'entreprise sociétaire (E.S) <ul style="list-style-type: none"> - Critères de distinctions entre les deux alternatives - Les Critères de choix entre les deux alternatives (E.I) & (E.S) - Les Avantages et Inconvénients que présentent à la fois les deux alternatives (E.I) et (E.S) 			
Séance 5 : <i>Chapitre 5: Les différentes catégories des entreprises sociétaires</i>		Cours TD	2H30 30mn
<ul style="list-style-type: none"> • Les sociétés commerciales (Bref et rapide Exposé sur les différentes formes juridiques des sociétés commerciales) <ul style="list-style-type: none"> - Les sociétés de personnes - Les sociétés hybrides - Les sociétés de capitaux • Les sociétés civiles 			
TD			
Séance 6 : <i>Chapitre 6: Les contrats d'entreprise</i>		Cours	2H
<ul style="list-style-type: none"> • Le processus contractuel (les pourparlers / les négociations contractuelles) • La formation du contrat : <ul style="list-style-type: none"> - Les conditions de validité du contrat - La forme du contrat • La preuve du contrat • Les effets du contrat 			
TD		TD	1H
Séance 7 : <i>Chapitre 7: La responsabilité de l'entreprise</i>		Cours	3H
<ul style="list-style-type: none"> • La responsabilité civile de l'entreprise <ul style="list-style-type: none"> - La responsabilité civile contractuelle - La responsabilité civile délictuelle • La responsabilité pénale de l'entreprise <ul style="list-style-type: none"> - Les grands principes du droit pénal - La responsabilité pénale du chef de l'entreprise individuelle - La responsabilité pénale de l'entreprise sociétaire 			

6. Mode d'évaluation de Module(nombre, types et pondération des contrôles)

Eléments d'enseignement	Coeff	DS	EX	TP	PR
Module : <i>Introduction au Droit de l'Entreprise</i>	1	40%	60%		
Pour valider le module, les étudiants passeront un examen dont le coefficient est de 60% et un DS dont le coefficient est de 40% .					

La durée de tous les examens (Examen, DS...) est de 1h30.

Le DS est planifié durant la semaine 4 et testera les connaissances acquises.

Quant à l'examen, il est planifié après l'écoulement des 7 semaines et portera sur toutes les thématiques enseignées tout au long les 21 heures.

Le module est validé si l'étudiant obtient une moyenne supérieure ou égal à 10 sur 20.